

JOHN YOUNG.

CANADA.

l'ictoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c., &c., &c., L.S.

A notre fidèle et bien aimé Archibald Woodbury McLelan, écuyer, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :--

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'état et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit honorable Archibald Woodbury McLelan, écuyer, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très Honorable Sir John Young, Baronnet, un des Membres du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-unième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-neuf, et de notre Règne la trente-troisième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANCAVIN, Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. McLelan, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant John Fennings Taylor, l'ainé, Ecuier, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat a déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable Archibald Woodbury McLelan, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte concernant " le cabotage canadien."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. Mitchell a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour amender "l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.